

La gestion de l'eau potable de notre commune est transférée à la Communauté de Communes Sundgau à partir du 1^{er} janvier 2019

Dans le cadre de la loi NotrE, je vous informe que la gestion de l'eau potable de votre commune est transférée à la Communauté de Communes Sundgau à partir du 1^{er} janvier 2019.

La personne à contacter concernant vos éventuelles questions sur la facture d'eau reste la commune pour l'année 2019.

Les personnes à contacter pour d'éventuels soucis sur votre raccordement sera présente au pôle eau potable et assainissement de la Communauté de Communes SUNDGAU au **03 89 08 36 20** et située au quartier plessier-Bâtiment 3-2^{ème} étage. Elles répondront à toutes vos questions.

En cas de constatation d'une fuite sur le réseau de votre commune la journée, la nuit ou le WE, vous pourrez joindre une personne d'astreinte au **03 89 25 36 48** (attention il s'agit d'un numéro d'astreinte, à n'utiliser qu'en cas d'urgence).

Si vous quittez la commune merci de le signaler par téléphone ou par mail à votre commune. Il faudra transmettre vos coordonnées, votre future adresse et l'index du compteur relevé pendant l'état des lieux au moment de la transition.

Les analyses règlementaires seront disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Sundgau, sur le site internet de l'ARS (www.grand-est.ars.sante.fr catégorie collectivité territoriale > eau potable) et seront affichées en commune.

L'ensemble des renseignements seront disponibles sur le site internet www.cc-sundgau.fr

Le Président

M. WILLEMANN